



# Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 082-2020  
Type d'intervention : Motion  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire : 2020.RRGR.104  
  
Déposée le : 12.03.2020  
  
Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Amstutz (Sigriswil, UDC) (porte-parole)  
  
Cosignataires : 0  
  
Urgence demandée : Oui  
Urgence accordée : Non 04.06.2020  
  
N° d'ACE : du  
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice  
Classification : -  
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

## Abroger l'interdiction d'accueillir de nouveaux locataires au camping de Champion

Le Conseil-exécutif est chargé d'abroger l'interdiction de relouer les places vacantes au camping du Fanel, à Champion.

### Développement :

En adoptant la motion « Poursuite de l'exploitation du terrain de camping de Champion », le 12 mars 2020, le Grand Conseil a lancé un signal important : les personnes concernées par la fermeture du camping ne perdront pas ce qui, pour certaines, est leur deuxième maison depuis des dizaines d'années. Cette deuxième maison reste cependant menacée, car à l'heure actuelle, le camping n'a pas le droit de proposer les places disponibles à de nouveaux locataires. Cette interdiction doit être levée au plus vite, car le camping risque à moyen terme de se vider et de perdre son attrait, et son exploitation pourrait dès lors ne plus être rentable.

Motivation de l'urgence : pour des questions d'ordre économique et compte tenu de l'adoption de la motion « Poursuite de l'exploitation du terrain de camping de Champion », l'interdiction doit être levée au plus vite.

Destinataires  
– Grand Conseil